

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

	Nom de la compétition : OPEN ERDRE / NATIONAL MICROSAIL Etape du classique TDF Micro – Grade : 5 A Dates complètes : du 02 au 04 mai 2025 Lieu : Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)	
---	--	---

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

La compétition est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.1.1 - La RCV 60.2(a) (1) est modifiée comme suit : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.

1.5 - les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable)

1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après <8h> le <02/05/2025> à <club house Ancre>, et sur le site Ancre à l'adresse suivante : < [Accès Evénements](#) >

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [indiquée au point 2.1 ci-dessus](#)

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

La compétition est ouverte à :

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CEE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour les plans d'eau intérieur et par la jauge Micro.

4.2 - aux bateaux du groupe A Osiris qui comprend les Micros sauf Corsaire et cap Corse et groupe R pour les Micros Proto .

4.3.1 Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur être en possession :
- D'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - d'une licence temporaire FFVoile ou d'une la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles doivent **obligatoirement** :

- se **pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site : [Accès Evènements](#), et régler les frais d'inscription incluant le cas échéant les frais de repas avant le Lundi 28/04.**

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.8 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : limitation de la flotte aux 35 premiers bateaux pré inscrits..

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe <Osiris A et R MicroProto >	Droits d'inscription : <40€ par bateau>
--	---

[Sont inclus [<la mise à l'eau et la sortie>](#)] Les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, uniquement par la rampe du club le vendredi 02 de 8h00 à 12h

5.2 Autres frais : [<le cas échéant les participations au diner et panier repas ,voir fiche>](#)

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre : Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<02 mai >	<9 heure>	<14 heure15>

8.3 Jours de course : Briefing aux concurrents le 02 à 14h15 devant le club House.

Date	<toutes classes>
<02/04>	courses
<03/04>	courses
<04/04>	courses

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<toutes>	< à suivre >	< 6 >

8.5 L'heure du signal d'avertissement[de la première course est prévue à

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
02 mai	15h00	Toutes
03 mai *	9h30	Toutes
04 mai	9h30	Toutes

* raid vers Sucé avec pique nique prévu à Sucé. Puis courses à suivre.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après [<13h00>](#).

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un contrat [<de jauge Osiris >](#) valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1, 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin des courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC <1> fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC <2> indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera choisi selon la direction du vent : < parmi les Parcours spécifiques Erdre janvier 2020 en annexe à l'annexe aux IC et disponible sur le site <http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/> >.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes <toutes>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 <2> courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de <4> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de <4> à <7> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand <8> courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *[le système temps sur temps avec application du CVL]*.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par <non utilisé>

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : établissement de 3 classements :

- 1 - pour l'Open Erdre en Osiris. : coupes et lots
- 2 - pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.(pour ce classement seuls les adhérents à Microclass sont pris en compte) une coupe au premier des catégories Proto, Régates, Croiseurs et Micro Origine:.
- 3 -pour le National Microsail en temps reel : les prix prévus par l'association AS Microsail

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : ancre44240@gmail.com ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62 ; site Internet : www.ancrecn.fr.

PROGRAMME et FRAIS DE PARTICIPATION

Open Erdre : Nom bateau <u>Skipper</u> : Nom	N° Prénom	Nombre	MONTANT
DROITS DE PARTICIPATION A L'EPREUVE par bateaux (mise à l'eau – sortie incluses)			40 €
Vendredi 02 - de 08h00 à 12h00 : Accueil - mise à l'eau - de 09h00 à 14h15 : confirmations inscriptions - à 15h00 à disposition du Comité de Course - 19h00 soirée en auberge espagnole (club house, barnum, à dispo barbecues.			
Samedi 03 : - 09h30 : à disposition du Comité de course - pique-nique à Sucé : prix par panier repas : - 19h30 : repas au restaurant "Les Terrasses du Buisson" Prix par repas vin non compris :		...6€ pers ...21€ pers.	
Dimanche 04 : - 09h30 début des courses à suivre, pique nique à prévoir par le club : prix par panier repas : - pas de départ après 13h00 - 15h00 : remise des prix - sortie des bateaux dès la fin de course.		...8€ pers.	
TOTAL			

Adresse Mail du Skipper :

IMPORTANT :

Inscription et règlement en ligne des frais d'inscription incluant le cas échéant les repas et ou panier repas : , avant le **Lundi 28/04 pour les paiements par chèque, merci de l'envoyer pour cette date à ANCRE BP 4323, 44243 La Chapelle sur erdre Cédex).**

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, Nous ne pourrons pas prendre d'inscription supplémentaire pour le dîner prévu. Aux Terrasses du Buisson.

- Sur le lien suivant, des infos concernant l'hébergement et un lien Creps : [accès page Evènement](#)